

Organisation de manifestations commerciales et artisanales - Attribution de subventions - Modalités de mise à disposition du domaine public

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon a voté, dans ses séances du 6 avril 2006 et 18 mai 2006, des subventions de soutien à certaines animations commerciales et artisanales, organisées par les associations de commerçants et artisans bisontins.

De nouvelles demandes de manifestations et de soutien ont été adressées à la Ville de Besançon :

- ↳ braderies d'été et d'automne pour l'Union des Commerçants de Besançon
- ↳ troc des Chaprais pour l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais
- ↳ marché de Noël solidaire pour Récidev
- ↳ course de rollers pour l'Association Rond Point des Chaprais
- ↳ animations autour des métiers de bouche pour les associations Marché Beaux-Arts et Etoiles et Toques.

Aussi, pour les braderies de centre-ville et des Chaprais est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, en reconduisant les redevances forfaitaires 2005 qui seront encaissées à l'issue de chaque manifestation, au moyen de titres de recette émis par le service Occupation du Domaine Public, à savoir :

- 9 900 € à l'encontre de l'Union des Commerçants de Besançon pour la braderie d'été 2006
- 6 098 € à l'encontre de l'Union des Commerçants de Besançon pour la braderie d'automne 2006
- 150 € à l'encontre de l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais pour le Troc des Chaprais 2006.

En cas d'accord, la somme totale, soit 16 148 €, sera encaissée au chapitre 73.91/7336 CS 10500 du Budget Primitif 2006.

Un arrêté municipal fixera les modalités de mise à disposition, notamment en termes spatial, temporel et financier, préalablement à l'organisation desdites manifestations.

En outre, il est proposé que la Ville de Besançon soutienne les autres associations organisatrices de la manière suivante par l'octroi de subvention :

- 15 600 € pour Recidev,
- 5 000 € pour l'Association du Marché Beaux-Arts,
- 4 000 € pour l'Association Rond Point des Chaprais,
- 1 200 € pour l'Association Etoiles et Toques.

En cas d'accord, la somme totale, soit 25 800 €, sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200 du Budget Primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord sur la mise à disposition du domaine public pour les manifestations mentionnées ainsi que sur les tarifs de redevances forfaitaires

- autoriser l'encaissement en recettes des redevances forfaitaires
- autoriser le versement des subventions mentionnées
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition du domaine public à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.